

22 février 2011

11.119

Interpellation du groupe libéral-radical**Gestion de la caisse de pension – le moment de réagir**

La caisse de pension Prévoyance.ne affiche à l'heure actuelle un taux de couverture de l'ordre de 60% au lieu des 100% qui permettraient de couvrir ses engagements (rentes actuelles et futures).

En raison de la garantie donnée par l'Etat, il est certain que, à moins que Prévoyance.ne n'améliore substantiellement son taux de couverture, l'Etat devra intervenir.

Des estimations montrent que le montant nécessaire pour rétablir la situation pourrait être de l'ordre du milliard de francs, soit l'équivalent de 72% de l'endettement actuel publié de l'Etat (voir rapport 11.001).

Dans ces circonstances, ne serait-il pas le dernier moment pour commencer à TOUT faire pour améliorer la situation?

Nous demandons au Conseil d'Etat:

1. de s'assurer que les institutions financières à qui des fonds sont déposés en gestion offrent des prestations compétitives, au moins historiquement;
2. d'améliorer la rentabilité des immeubles appartenant à la caisse, afin qu'elle soit conforme à la rentabilité immobilière en Suisse, sans préférence de location aux affiliés de la caisse;
3. de ne pas attendre que la commission d'assainissement – envisagée depuis longtemps, finalement mise en place et dont les travaux s'éternisent – ait étudié avec soin toutes les variantes et conséquences imaginables pour prévoir, sans délai, des premières mesures provisoires d'assainissement (par exemple des cotisations paritaires, étant connu que la modeste mesure actuellement en vigueur n'est que l'anticipation d'un an des taux prévus par le plan d'assurance);
4. de publier un rapport des mesures envisagées avec le budget 2012.

Ces mesures doivent permettre d'éviter à tout prix que l'impôt courant ne serve à payer les rentes des assurés.

Signataires: C. Gueissaz, M.-A. Nardin, E. Robert-Grandpierre, J. Amez-Droz, C. Hostettler, F. Jaquet, L. Schmid, Ch. Häsler, P. Ummel, P.-A. Steiner, A. Gerber, P. Zürcher, C. Guinand et I. Weber.